

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 mai 2022

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le 25 mai 2022 à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix-neuf mai deux mille vingt-deux, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

MISE A JOUR DE
L'AUTORISATION
D'EXERCICE DE LA
PROFESSION
D'EXPLOITANT
D'ETABLISSEMENTS
DE SPECTACLES
CINEMATOGRAPHIQUES

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Nathalie BETEMPS, Daniel GUIRAUD, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Richard LE PONTOIS, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Brigitte BERCERON, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Sander CISINSKI par Gaëlle GIFFARD, Moussou NIANG par Valérie LEBAS, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Isabelle DELORD par Simon BERNSTEIN, Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Bénédicte BARBET par Brigitte BERCERON, Frédérique SARRE par Vincent DURAND

ABSENTE : Hélène BERTHOUMIEUX

SECRETARE : Arnold BAC

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2022

OBJET : MISE A JOUR DE L'AUTORISATION D'EXERCICE DE LA PROFESSION D'EXPLOITANT D'ETABLISSEMENTS DE SPECTACLES CINEMATOGRAPHIQUES

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code du cinéma et de l'image animée et notamment ses articles R212-1 à R212-5,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

L'activité du Théâtre-Cinéma du Garde-Chasse dispose d'une activité importante et de qualité en matière de cinéma,

Il est nécessaire de mettre à jour de du nom du titulaire de l'autorisation d'exercice de la profession d'exploitant d'établissements de spectacles cinématographiques,

Il convient de communiquer au CNC le dossier complet de demande de mise à jour de l'autorisation d'exercice de la profession d'exploitant d'établissements de spectacles cinématographiques,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE la demande de mise à jour de l'autorisation d'exercice de la profession d'exploitant d'établissements de spectacles cinématographiques pour le théâtre-cinéma du Garde-Chasse.

ARTICLE 2 : DESIGNE Monsieur le Maire pour représenter la commune et solliciter la demande de mise à jour de l'autorisation d'exercice de la profession d'exploitant d'établissements de spectacles cinématographiques.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :

Voix pour 34

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20220525-D80-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/05/2022

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le
- et de son affichage le **31 MAI 2022**
(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.